

Cellule second degré
Christophe CHAPPEE
Chargé de mission « politiques interministérielles »
Pol-intermin77@ac-creteil.fr

Vincent KROPF
Chargé de mission CNRD

Division des élèves
Bureau de la vie scolaire
Divel 2
Affaire suivie par :
Fabienne DUBREUIL
Tél : 01 64 41 26 18
Mél : ce.77divel@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 18 novembre 2021

Monsieur Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA

Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA

Mesdames et Messieurs les directeurs
des services éducatifs des hôpitaux

Mesdames et Messieurs les directeurs des
instituts médicaux éducatifs

Mesdames et Messieurs les proviseurs des
unités pédagogiques des maisons d'arrêt

Monsieur le directeur du CNED

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation – année scolaire 2021/2022

Références :

- Arrêté du 23-6-2016 – J.O. du 28-6-2016
- Règlement CNRD 2021-2022
- Circulaire académique du 8 novembre 2021

Ouvert aux élèves de 3^{ème} et aux lycéens, le concours national de la Résistance et de la Déportation s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et constitue une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève.

Pour cette session 2021/2022, les candidats mèneront leurs réflexions autour du thème suivant : « La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^e Reich (1944-1945) »

La présente note a pour objet de définir les différentes catégories de participation et de préciser les modalités d'inscription au concours.

Vous trouverez annexé à la présente note les pistes d'accompagnement pédagogique (de l'échelon local à européen) élaborées par le jury départemental (annexe 5).

I. Catégories de participation au concours:

Les candidats peuvent se présenter dans la ou les catégories de leur choix:

Pour les classes de lycée (ou équivalent)

- 1^{ère} catégorie: réalisation d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique (durée 3 heures)
- 2^{ème} catégorie: réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes portant sur le thème annuel et ayant impliqué au moins deux candidats

Pour les classes de collège (ou équivalent)

- 3^{ème} catégorie: rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique (durée 2 heures)
- 4^{ème} catégorie: réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes portant sur le thème annuel et ayant impliqué au moins deux candidats.

Lors de l'élaboration des travaux, il vous appartient de veiller au respect de réalisation des travaux de devoirs individuels et collectifs définis par le règlement du concours joint à la présente note.

II. Calendrier et modalités d'inscription:

Dans le cas où des élèves de votre établissement souhaitent participer à ce concours, je vous invite à vous référer au calendrier ci-dessous:

Mardi 1 ^{er} février 2022	→ Date limite de recensement des candidatures à l'aide de l'annexe 1. Un accusé de réception vous sera adressé par la DIVEL.
Lundi 28 mars 2022	→ Retrait des sujets à la DSDEN par les établissements concourant dans la 1 ^{ère} ou la 3 ^{ème} catégorie.
Jeudi 31 mars 2022	→ Épreuves pour les catégories individuelles d'une durée de 3 heures pour la catégorie lycée et de 2 heures pour la catégorie collège.
Samedi 2 avril 2022 (délai de rigueur)	→ Transmission des copies individuelles et des travaux collectifs accompagnés de l'annexe 2 (liste des candidats) à la DSDEN 77 – service DIVEL 2. Cette liste doit également être transmise par courriel à celine.chanoinat@ac-creteil.fr
Mercredi 20 avril 2022	→ Examen des travaux collectifs et individuels par le jury départemental.
A partir du 22 avril 2022	→ Publication des résultats du jury départemental.
Entre le 16 et le 28 mai 2022	→ Examen des travaux par le collège de correcteurs du jury académique. Les productions retenues sont envoyées au jury national.
Juin 2022	→ Cérémonie départementale à la préfecture de Melun pour féliciter les élèves auteurs des meilleures productions et valoriser leur travail sous réserve de la situation sanitaire.

Sur l'ensemble des copies individuelles et des travaux collectifs transmis, doivent être clairement indiqués:

- le nom et les coordonnées de l'établissement;
- la catégorie de participation au concours;
- le nom, le prénom et la classe de chaque candidat;
- le titre de la production concernant les travaux collectifs.

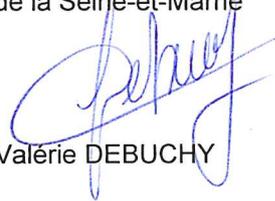
Ces mentions doivent figurer à un endroit unique, pour chaque élément composant le projet (copie, dossier, etc.) afin de permettre aux services organisateurs du concours d'assurer l'anonymat des productions présentées au jury, sans altérer celles-ci.

Il est rappelé que les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéo, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.

Afin de promouvoir ce concours, les travaux sont susceptibles d'être publiés sur les sites officiels. Vous devez en conséquence vous assurer de détenir toutes les autorisations à l'aide de l'annexe 3 ou 4 (autorisation de captation).

Je sais pouvoir compter sur vous et remercie très sincèrement l'engagement volontaire des professeurs qui inscrivent et préparent les élèves à ce concours.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services
de l'Éducation nationale
de la Seine-et-Marne

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Debuchy', is written over the printed name.

Valérie DEBUCHY

Pièces jointes:

- règlement du concours 2021-2022
- modalités d'organisation du CNRD
- annexe 1: fiche d'inscription
- annexe 2: liste des candidats
- annexe 3: autorisation de captation (personnes majeures)
- annexe 4: autorisation de captation (personnes mineures)
- annexe 5 : pistes d'accompagnement pédagogique du jury départemental